



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 027-212704779-20221222-DL56_2022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **22 décembre 2022 à 19h00** - Date de convocation : **16 décembre 2022**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 56/2022 – RÉNOVATION DES FENÊTRES ET VOLETS DU 1ER ÉTAGE
DE L'ÉCOLE**

M. le Maire explique au conseil que dans le cadre des économies d'énergie, il convient de procéder à la rénovation des fenêtres et des volets de l'école au 1^{er} étage.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 43 050 € HT et pourraient être subventionnés par la DSIL à hauteur de 80 %.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de réaliser les travaux et de présenter une demande de subvention DSIL
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en dépense d'investissement

Le Maire, Pascal MAINGUY

